



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

- Conseillers en exercice : 29
Constat à l'ouverture de la séance :
- Présents : 21
 - Absents : 4
 - Pouvoirs : 4
 - Votants : 25

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

Convoqués le 28 mars 2018

Le 3 avril 2018, à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire* - MONGIN Claude, *adjoint au Maire* - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, *adjointe au Maire* - GIOVANNONI Patrick, *adjoint au Maire* - BADOZ-GRIFFOND, *adjointe au Maire* - BOURDEILLE Christian, *adjoint au Maire* - LENOIR Isabelle, *adjointe au Maire* - SEVESTE Arnaud, *adjoint au Maire* - MASSON Isabelle, *adjoint au Maire* - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - ZUCCOLO Isabelle - SIEVERT-PÉRÉ Christian - MATHÉROT Olivier - VACHER Gérard - PORTE Dominique - BENOIT Dominique - DEVAUCHELLE Marie-Paule - LANNERÉE Véronique - GIUDICELLI Sandrine - FERNANDEZ Sylvie.

Avaient donné pouvoir :

CHOLET Gérard à SPRUTTA-BOURGES Nathalie - OFFROY Patrick à GARCIA Jean-Paul - DANSOU Viviane à RENAUDET Denis - BORDERIEUX Patricia à FERNANDEZ Sylvie.

Étaient absents :

BOURUMEAU Christophe – LEROY Virginie – GANDARD François – MOISSET Christian (jusqu'au point 2 de l'ordre du jour inclus).

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme MASSON Isabelle, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2017

Le conseil municipal a adopté, *par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez)*, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 6 mars 2018.

2. Compte-rendu des décisions du Maire

En vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a pris acte des décisions suivantes :

Décision n° 2018-09 : Décide de conclure avec l'association « COLLECTIF ARTISHOW », dont le siège social est : 11 avenue Pasteur Maison des associations, BL 29 - 76000 ROUEN, un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « SONEANDO VOY en concert » diffusé, dans le cadre des Journées des Cultures du monde, le dimanche 11 mars 2018, pour un montant de 3 000 € TTC - **Décision n° 2018-10 :** Décide de conclure avec la SARL Vivien EVENTS, dont le siège social est : 28 Fossés St-Julien à CAEN 14000, un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle « MARIACHI ANAHUAC » diffusé, dans le cadre des Journées des Cultures du monde, le samedi 10 mars 2018, pour un montant de 2 848,50 € TTC - **Décision n° 2018-11 :** Décide d'accepter et de signer le contrat proposé par la société Yonne Copie, 10 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE, concernant la maintenance du copieur des services techniques pour un coût d'un montant de 552 € T.T.C. pour une durée d'un an à compter du

01/10/2017 - **Décision n° 2018-12** : Décide d'accepter et de signer le contrat proposé par la société Yonne Copie, 10 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE, concernant la maintenance du copieur du service enfance pour un coût d'un montant de 681 € TTC pour une durée d'un an à compter du 01/03/2018 - **Décision n° 2018-13** : Décide d'accepter et de signer le contrat proposé par la société Yonne Copie, 10 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE, concernant la maintenance du copieur de l'école élémentaire Leclerc pour un coût d'un montant de 516 € TTC pour une durée d'un an à compter du 01/03/2018 - **Décision n° 2018-14** : De signer avec la société ARPEGE, 13 rue de la Loire – BP 23619 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX, une convention d'abonnement à la mise à jour d'Oracle d'une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, pour un montant annuel de 306 € TTC - **Décision n° 2018-15** : Décide d'accepter l'offre proposée par l'association « Talents d'Ozoir », dont le siège social est situé 2 place de la Paix 77330 OZOIR-LA-FERRIERE, destinée à présenter le concert intitulé « Beatles History », le samedi 16 juin 2018, dans le cadre de la fête de la musique à Gretz-Armainvilliers, pour un montant de 1 900 € - **Décision n° 2018-16** : Décide d'accepter l'offre proposée par la SAS « Soirs de Fêtes », dont le siège social est situé 17/19 rue Gustave Eiffel 91070 BONDOUFLE, destinée à organiser un spectacle pyrotechnique le vendredi 13 juillet 2018 à l'occasion de la Fête Nationale à Gretz-Armainvilliers, pour un montant de 7 500 € TTC.

Monsieur MOISSET Christian rejoint la séance.

3 – Vote du compte de gestion de la commune – exercice 2017

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), a déclaré que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2017, n'appelait ni observation, ni réserve.

4 – Vote du compte de gestion de l'assainissement – exercice 2017

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), a déclaré que le compte de gestion de l'assainissement, dressé par le receveur pour l'année 2017, n'appelait ni observation, ni réserve.

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Gérard VACHER en tant que Président de séance pour les votes du compte administratif de la commune et du compte administratif de l'assainissement.

5 – Vote du compte administratif de la commune – exercice 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a adopté, par 22 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), le compte administratif de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 9 374 660,44 euros Recettes : 13 151 040,64 euros Solde excédentaire : 3 776 380,20 euros	Dépenses : 2 171 752,11 euros Restes à réaliser n-1 : 507 735,14 euros Recettes : 1 006 303,37 euros Reste à réaliser n-1 : 701 949,00 euros Solde déficitaire : 1 165 448,74 euros

6 - Vote du compte administratif de l'assainissement – exercice 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a adopté, par 22 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), le compte administratif de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 165 898,20 euros Recettes : 320 999,65 euros Solde excédentaire : 155 101,45 euros	Dépenses : 212 870,26 euros Restes à réaliser n-1 : 106 426,32 euros Recettes : 1 183 674,98 euros Restes à réaliser n-1 : 92 956,00 euros Solde excédentaire : 970 804,72 euros

7- Formation des élus – Bilan 2017

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), a pris acte du bilan 2017 des actions de formation des élus municipaux.

8 - Transactions immobilières - Bilan 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du bilan 2017 des transactions immobilières qui ne fait état d'aucune acquisition ou cession.

9 – Utilisation du fonds de solidarité de la région Île de France – année 2017

Le Conseil municipal, *par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset)*, a pris acte de l'utilisation de la dotation 2017 du « Fonds de solidarité de la région Île-de-France » d'un montant de 367 776 euros, qui s'établit comme suit :

Domaine	Lieu /Service	Équipement	Fonctionnement	Coût total en euros	Dont FSRIF en euros
Cadre de vie aménagement	Gymnase et écoles Primaires et Maternelles	Accessibilité PMR		62 981	15 222
	Divers sites	Installation de jeux		23 052	5 571
	Divers sites		Fleurissement	28 126	6 798
	Parc du Val des Dames / Divers sites	Plantations arbres		2 791	674
Voirie	Travaux de Voirie Divers Rues	Travaux de voirie		442 992	107 032
	Bibliothèque		Acquisition de livres	4 285	1 035
	Médiathèque	construction d'une médiathèque		785 645	189 890
	Jeunesse		Bons culturels et sportifs	30 103	7 276
Scolaire	Écoles	Acquisition de matériel et équipements		24 136	5 834
	Écoles TAP		Achat de prestations pour intervenants	69 316	16 754
	Écoles		bons fournitures scolaires	10 885	2 631
	Accueil de loisirs sans hébergement Enfants et Ados		Sorties	9 506	2 297
	Maison des Jeunes	Acquisition de matériel		590	143
	GRETZ été		Location de structures et équipements sécurité - personnel	26 312	6 360
Petite Enfance	Relais Assistante Maternelle	Éveil musical et motricité		1 070	259
Total :				1 521 790	367 776

10 - Affectation des résultats 2017 – Commune

Le conseil municipal, *par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset)*, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de la commune 2017 comme suit :

- ▶ Affectation en report de fonctionnement sur budget 2018 : 1 534 396, 20 euros
- ▶ Affectation en report d'investissement sur budget 2018 : 2 241 984 euros

11 - Affectation des résultats 2017 – Assainissement

Le Conseil municipal, *par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset)*, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement 2017 comme suit :

- ▶ Affectation en report de fonctionnement sur budget 2018 : 155 101,45 euros
- ▶ Affectation en report d'investissement sur budget 2018 : 970 804,72 euros

12 - Bons sportifs et culturels - Année scolaire 2018/2019

Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, a décidé, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2019 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ; le règlement de l'adhésion à l'association Zumb'n Sister, à l'association VSOP (section escrime), à l'association sportive du collège Hutinel ; pour participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu avec certains centres équestres des environs.

Le Conseil municipal a ensuite fixé, *à l'unanimité*, à respectivement 30 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2018/2019.

13 - Bons pour l'achat de fournitures scolaires – Année 2018/2019

Le Conseil municipal a décidé, *à l'unanimité*, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6^e et la 3^e ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires utilisable auprès des commerçants de la commune et de l'association du collège Hutinel et a fixé à 36 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2018/2019.

14- Titre de transport Imagine'R – Participation de la commune pour l'année scolaire 2018/2019

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2018/2019, de participer financièrement à l'acquisition de la carte « Imagine'R » pour tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2018, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande.

A fixé, à l'unanimité, comme suit le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Collégiens : 55 euros
- Lycéens et étudiants : 200 euros

15 – Subventions annuelles de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2018

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité des votants, les montants 2017 des subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations suivantes :

- Amicale des Anciens Combattants : 642 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tournan : 175 euros
- Association pour le don du sang bénévole de Gretz - Tournan : 115 euros
- Apprendre, comprendre, écrire et lire - ACEL (Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote) : 3 000 euros
- Association Le Hérisson : 1 723 euros
- Association musicale du Val des Dames (Mm Sprutta-bourges et M.Mongin ne prennent pas part au vote) : 37 000 euros
- Association Pêche gretzoise : 773 euros
- Club de Pétanque : 433 euros
- Club des Amis de la FNACA : 585 euros
- Club du temps retrouvé (Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote) : 2 500 euros
- Club philatélique (M. Gérard Vacher ne prend pas part au vote) : 500 euros
- Créer Arts Mains Passions : 800 euros
- Croix-Rouge Française : 1 255 euros
- Gretz'harmony : 8 000 euros
- GTO Rugby : 6 763 euros
- Maison de la culture et des loisirs (M.Mongin ne prend pas part au vote) : 22 000 euros
- Secours Populaire Français : 400 euros
- Société d'histoire de Gretz-Armainvilliers et des amis de la forêt d'Armainvilliers (M. Bourdeille ne prend pas part au vote) : 2 600 euros.
- Sporting Club Gretz – Tournan (M.Sievert-Péré ne prend pas part au vote) : 92 600 euros
- Toutatrac (M. Giovannoni ne prend pas part au vote) : 2 000 euros

16 - Accueil de loisirs de loisirs sans hébergement : organisation de mini-séjours – été 2018

Le Conseil municipal a décidé, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), d'organiser un mini-séjour durant les vacances d'été, soit du 23 au 27 juillet 2018, pour les enfants âgés de 7 à 10 ans et a fixé la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement à la facturation de 5 demi-journées sans repas et d'un forfait de 130 euros ; décidé que les modalités d'annulation restent celles prévues à l'article 3.2 du règlement de fonctionnement du service d'accueil de loisirs sans hébergement en ce qui concerne la facturation des demi-journées, le forfait restant dû et décidé, compte-tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, de demander aux familles de fournir un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir d'éventuelles dépenses.

17 - Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 2018

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), a décidé de reconduire pour 2018, les taux communaux d'imposition 2017. Les taux s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,13 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40 %.

18 - Vote du budget primitif 2018 de la commune

Le conseil municipal a adopté, par 23 voix pour et 3 voix contre (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset), le budget primitif 2018 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 12 532 611, 36 euros

▶ Investissement : 6 019 509 euros

19 – Vote du budget primitif 2018 de l'assainissement

Le conseil municipal, *par 23 voix pour et 3 voix contre (Mme Borderieux - Mme Fernandez - M. Moisset)*, a adopté le budget primitif 2018 de l'assainissement arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 374 101,45 euros	▶ Investissement : 1 186 734,72 euros
-------------------------------------	---------------------------------------

20 – Personnel communal

Création d'un poste d'infirmière

Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, a décidé la création d'un poste d'infirmière de classe normale.

21 - Occupation privative du domaine public communal : modalités financières complémentaires

Le Conseil municipal a décidé, *à l'unanimité*, de fixer comme suit les tarifs des occupations du domaine public communal consenties dans le cadre des travaux :

Nature de l'occupation	Modalités de calcul	Tarif
Installation de poteaux destinés à l'alimentation provisoire des chantiers (électricité, télécommunication,...), à la signalisation réglementaire ..., dont l'emprise au sol est inférieure à 1 m ²	Forfait par semaine, par élément et par m ²	5 euros
Emprise de chantier	Par m ² et par jour	5 euros
Installation d'étais, chevalement, contrefiche,...	Forfait par semaine et par élément	3 euros
Passage de câbles électriques et de télécommunications (y compris aériens), de dispositifs d'adduction d'eau...	Par ml et par jour	1 euro
Installation d'un groupe électrogène pour alimentation électrique provisoire d'une emprise au sol inférieure à 3 m ²	Par m ² et par jour	25 euros
Installation d'une armoire électrique provisoire pour comptage et raccordement d'une emprise au sol inférieure à 5 m ²	Par unité et par jour	5 euros



Jean-Paul GARCIA
Maire de Gretz-Armainvilliers

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 4 avril 2018

AFFICHÉ LE 5 AVRIL 2018